



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Pierre Beauséjour, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité,

RÈGLEMENT NO : 522-2017

CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICATION PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

QUE : Ce règlement portant le numéro 522-2017 a été adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal du 15 mai 2017;

QUE : Ce règlement est disponible au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

DONNÉ À GRANDES-PILES CE DIX-SEPTIÈME JOUR DE MAI DEUX MILLE DIX-SEPT

Pierre Beauséjour
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie que j'ai fait publier l'avis ci-haut mentionné en affichant une vraie copie aux endroits déterminés par le conseil le 17^e jour de mai 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-septième jour de mai deux mille dix-sept.

Pierre Beauséjour
Directeur général et
Secrétaire-trésorier